



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
8 août 2022
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-douzième réunion directive

Genève, 17-21 octobre 2022

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Le développement économique en Afrique : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises

Aperçu*

Résumé

L'Afrique est l'une des régions du monde dont les exportations sont les moins diversifiées. Les produits de base représentent plus de 60 % des recettes d'exportation de marchandises dans 45 des 54 pays africains. Cette dépendance rend les pays concernés très vulnérables face aux chocs sur les cours mondiaux de ces produits en plus de compromettre les perspectives de croissance inclusive et de développement du continent. Dans le *Rapport 2022 sur le développement économique en Afrique*, intitulé « Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises », la CNUCED défend l'idée que la négligence du rôle transformateur que pourraient jouer les services à forte intensité de connaissances, tels que les services financiers ou les services liés aux technologies de l'information et de la communication, est l'une des principales raisons pour lesquelles la diversification des exportations demeure un défi dans la région. Elle montre que l'élimination des obstacles au commerce des services dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine sera essentielle pour libérer le potentiel transformateur des services de manière à accroître la diversité et la complexité des produits africains. En outre, elle recommande aux pays d'adopter des politiques propres à faciliter l'accès de toutes les entreprises, y compris les petites et moyennes entreprises, à des technologies de financement novatrices, afin de garantir l'efficacité des stratégies de diversification des exportations. S'ils veulent diversifier leur économie en progressant dans les chaînes de valeur et faire de la Zone de libre-échange continentale un vecteur de croissance, les pays africains doivent impérativement développer les services à forte intensité de connaissances pour améliorer la productivité et la compétitivité du secteur privé.

* Le présent document est un aperçu du *Rapport 2022 sur le développement économique en Afrique*, intitulé « Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises » (CNUCED, 2022, Publication des Nations Unies, numéro de vente F.22.II.D.31, Genève).



Introduction

1. Même s'ils s'efforcent de diversifier leurs exportations, les pays africains restent à cet égard essentiellement tributaires des produits primaires dans les secteurs agricole et extractif. Leur dépendance a des incidences néfastes sur la croissance inclusive à long terme, car elle assombrit les perspectives d'industrialisation et de développement du capital humain, entre autres. En Afrique, 45 pays sont tributaires des produits de base, et leurs recettes sont très instables en raison de la nature de ce marché, caractérisé par des périodes d'envolée et de chute des prix. Si de nombreuses régions d'Afrique ont connu une croissance économique positive ces dernières années, celle-ci était en partie due à un supercycle des produits de base. La forte concentration des exportations autour d'un petit nombre de produits de base peut être source d'instabilité sur le plan macroéconomique, notamment dans des périodes marquées par une grande instabilité des prix des produits de base et par des chocs mondiaux, comme ceux qui font varier l'offre et la demande. En perturbant la balance commerciale, les recettes d'exportation et les flux financiers, ces chocs peuvent indirectement avoir des conséquences néfastes pour la productivité, la croissance économique, les recettes (recettes publiques et revenus) et les investissements. De plus, l'effondrement des cours des produits de base est plus préjudiciable lorsque le secteur financier est peu développé, comme c'est le cas dans les pays qui dépendent de ces produits.

2. Pour les pays africains, la diversification des exportations et de l'économie est le meilleur moyen de prospérer dans l'économie mondiale et de surmonter les vulnérabilités et les aléas de la conjoncture économique, exacerbés par l'instabilité des prix des produits de base. De nombreuses possibilités de transformation, d'approfondissement de la diversification et d'amélioration de la compétitivité s'offrent actuellement à ces pays. La mise en place réussie de la Zone de libre-échange continentale africaine, l'expansion de la classe moyenne, l'émergence d'un marché de consommation, le recours accru aux services financiers et aux technologies financières, ainsi que le dynamisme des entrepreneurs privés, favoriseront la diversification des exportations et la croissance économique durable en Afrique.

3. Cependant, si l'on examine les différentes stratégies que les pays africains ont adoptées pour diversifier les exportations et favoriser la compétitivité aux niveaux régional et mondial, on voit bien que le potentiel du secteur des services en tant que pierre angulaire des activités productives de l'industrie, du secteur manufacturier et de l'agriculture y est sous-estimé. En outre, de nombreux programmes de diversification des exportations ne tiennent pas compte de la contribution que le secteur privé et les services financiers peuvent apporter à la réalisation de leurs objectifs. Les acteurs du secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), peuvent fournir des moyens innovants et efficaces de diversifier et de transformer l'économie dans les pays africains ; les PME peuvent tirer parti des services financiers pour mobiliser durablement des ressources et ainsi pénétrer de nouveaux marchés, diversifier leurs exportations, moderniser leurs activités productives et améliorer leur compétitivité.

4. À cet égard, le *Rapport 2022 sur le développement économique en Afrique*, intitulé « Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises », met en relief les nombreuses possibilités que l'internalisation des services à forte intensité de connaissances, notamment les services financiers et les services liés aux technologies de l'information et de la communication, offre aux pays de la région de se transformer et d'atteindre des niveaux plus élevés de diversification et de compétitivité. La CNUCED recense et analyse de nouvelles solutions destinées à stimuler la croissance dans le secteur des services et susceptibles de renforcer la participation des pays africains aux chaînes de valeur mondiales haut de gamme, tant en amont qu'en aval. Elle met l'accent sur :

a) Le dynamisme des acteurs du secteur privé, y compris les microentreprises et les PME, qui peuvent fournir des moyens innovants et efficaces de diversifier et de transformer l'économie dans les pays africains ;

b) Les services financiers, dont les acteurs du secteur privé, notamment les PME, peuvent exploiter le rôle de catalyseur pour mobiliser durablement des ressources et ainsi pénétrer de nouveaux marchés, diversifier leurs exportations, moderniser leurs activités productives et améliorer leur compétitivité.

I. Principales constatations

5. Dans le rapport, la CNUCED explique que le secteur des services pourrait donner un coup de fouet à la diversification économique, à la croissance et à la transformation structurelle en Afrique. Pour parvenir à un tel résultat, les pays devront toutefois aligner leurs politiques de manière à créer des complémentarités entre ce secteur et les autres secteurs de l'économie, en particulier le secteur manufacturier. La mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine peut contribuer à accélérer l'adoption, à l'échelle nationale, de mesures destinées à créer des liens entre les services et les autres secteurs et à donner la priorité aux services présentant un intérêt pour une chaîne de valeur stratégiquement importante dans un pays donné.

6. Depuis des décennies, les pays africains se donnent comme priorité de diversifier leurs exportations. Toutefois, moins de la moitié d'entre eux y sont parvenus. Si certains pays ont ajouté de nouveaux produits à leur panier d'exportations, la réorientation du secteur industriel vers des articles manufacturés à forte valeur ajoutée, essentiels à sa croissance dynamique et à son intégration effective dans les segments à forte valeur ajoutée des chaînes de valeur régionales et mondiales, n'a pas progressé à un rythme suffisant.

7. De nombreux auteurs s'accordent à dire que les services jouent un rôle central dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Pourtant, selon le rapport, le volume des échanges de services en Afrique est faible : ces échanges n'ont représenté qu'environ 17 % du volume total des exportations du continent entre 2005 et 2019. De surcroît, les services échangés sont essentiellement des services traditionnels, tels que les services de transport et de voyage, ce qui donne à penser que la consommation intermédiaire d'un large éventail de services compétitifs fondamentaux n'est possible que de façon limitée.

8. Les services à forte intensité de connaissances, qui englobent 8 des 12 catégories de services, pourraient conférer une plus grande valeur ajoutée aux exportations de services, favoriser l'innovation dans le cadre des activités des entreprises et des systèmes de production, et stimuler la croissance du secteur. Ils ne représentent toutefois que 20 % du total des exportations de services du continent. Même si les services traditionnels (voyages, transports, entretien et réparation) sont importants en ce qu'ils facilitent l'établissement de liens entre la production et l'approvisionnement et influent sur les coûts nets des échanges, ce qui a des incidences importantes sur la compétitivité globale des entreprises, ils n'ont pas d'effet direct sur la complexité et la diversité du panier d'exportations, que les services à forte intensité de connaissances, tels que les services liés aux technologies de l'information et de la communication, semblent faire augmenter.

9. Les services sont essentiels à une plus grande diversification des exportations, car les services aux entreprises, les services financiers et les services liés aux technologies de l'information et de la communication facilitent l'accès à de nouveaux marchés et la conception de nouveaux produits. Il demeure toutefois impératif de veiller à la diversité des acteurs comme des produits sur le marché intérieur, afin que les services permettant d'accroître la complexité et la diversité des articles manufacturés soient disponibles. Par exemple, la consommation intermédiaire de services aux entreprises et de services de communication est faible dans la plupart des pays africains ; elle représente en moyenne environ 10 % de la production et des exportations. Certes, les services comptent pour plus de 50 % des intrants dans la production, mais il s'agit en grande partie de services de distribution.

10. Dans la plupart des pays, des liens relativement solides existent au sein du secteur manufacturier. Les produits manufacturés représentent, en moyenne, environ 48 % des intrants du secteur et 46 % de la valeur ajoutée de ses exportations. Le développement de chaînes de valeur régionales est donc possible à condition que les liens avec le secteur des services soient renforcés pour accroître la qualité et la diversité des produits. La mise en place

d'un secteur des services plus dynamique, qui permette de stimuler la création de valeur ajoutée dans les autres secteurs, est considérée comme cruciale pour améliorer la productivité et la compétitivité des exportations, et pour faciliter l'intégration durable des pays africains dans des chaînes de valeur productives. Toutefois, dans la grande majorité de ces pays, les services ne sont que faiblement internalisés dans les autres secteurs économiques.

11. Le secteur des services pourrait donner un coup de fouet à la diversification économique, à la croissance et à la transformation structurelle en Afrique. Pour parvenir à un tel résultat, les pays devront toutefois aligner leurs politiques de manière à créer des complémentarités entre ce secteur et les autres secteurs de l'économie, en particulier le secteur manufacturier. La mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine peut contribuer à accélérer l'adoption, à l'échelle nationale, de mesures destinées à créer des liens entre les services et les autres secteurs et à donner la priorité aux services présentant un intérêt pour une chaîne de valeur stratégiquement importante dans un pays donné.

12. Pour que l'Afrique exploite mieux son potentiel en matière de commerce des services, les politiques et la réglementation devront mieux cibler les causes des défaillances du marché : accessibilité, qualité, caractère abordable, concurrence, coûts élevés du commerce des services, politiques protectionnistes, faibles niveaux de dématérialisation et de technologie, difficultés d'accès aux services financiers et insuffisance des infrastructures. Il sera essentiel de remédier à l'insuffisance des capacités productives et de renforcer l'intégration régionale pour que les services les plus importants soient davantage internalisés.

13. Les entreprises peuvent jouer un rôle essentiel dans la diversification des exportations, notamment en facilitant l'élargissement de la marge intensive et de la marge extensive des exportations, et en tirant parti des services à forte intensité de connaissances pour faciliter leur entrée sur de nouveaux marchés, qu'elles souhaitent y commercialiser des produits nouveaux ou existants.

14. Les PME africaines ont de nombreuses occasions à saisir dans le secteur des services. Toutefois, elles doivent innover et utiliser à bon escient les réseaux du secteur pour mieux accéder aux informations pertinentes sur les marchés et ce qui s'y passe. Il sera important de surmonter les contraintes de crédit et de faciliter l'accès des PME à des solutions de financement abordables pour que ces entreprises se développent, soient compétitives et puissent contribuer à la croissance et à la diversification.

15. Les PME constituent l'épine dorsale de l'économie dans les pays d'Afrique. Elles représentent environ 90 % des entreprises du continent et emploient environ 60 % de sa main-d'œuvre. Le commerce des services offre de nombreuses possibilités d'accroître la participation des PME à l'économie en Afrique. Toutefois, comme ces entreprises n'ont pas pleinement accès aux solutions de financement, ne sont pas bien intégrées sur les marchés régionaux et mondiaux et ont des compétences limitées, il leur est pratiquement impossible de concurrencer les grandes entreprises publiques et privées qui dominent les secteurs de l'économie. La mise en place de réseaux viables fondés sur la valeur au sein des secteurs ou entre des regroupements de secteurs et l'établissement de partenariats plus solides, propices à une meilleure intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, constituent le moyen le plus efficace de tirer parti de la contribution des PME dans les différents sous-secteurs des services.

16. L'exploitation du potentiel des PME aux fins de la diversification des exportations africaines et de la création de liens avec le commerce des services peut poser d'importantes difficultés, notamment liées au secteur informel, aux financements insuffisants ou au fait que les compétences nécessaires à l'externalisation des services de ces entreprises font défaut. Dans de nombreux pays africains, l'économie informelle reste très répandue et compte pour beaucoup dans l'économie totale. Entre 2010 et 2018, elle représentait 36 % du produit intérieur brut en Afrique. Le continent compte environ 50 millions de microentreprises et de petites et moyennes entreprises formelles, dont le déficit de financement global s'élève à 416 milliards de dollars des États-Unis chaque année. Les entreprises exportatrices, en particulier celles qui commencent à exporter ou exportent à petite échelle, doivent trouver des sources de financement extérieures pour couvrir les coûts importants liés à leur entrée sur les marchés d'exportation. Ces coûts comprennent les coûts d'information (s'agissant de mieux comprendre la réglementation et les normes à respecter sur un marché étranger

potentiel), les coûts de mise en conformité (s'agissant d'adapter la conception des produits d'exportation aux caractéristiques de la demande sur un marché précis et de mettre en place de nouveaux processus afin de se conformer à la réglementation et aux normes du marché étranger) et d'autres coûts liés aux obstacles au commerce (douanes, logistique, délai d'exécution et droits de douane).

17. Il sera important de surmonter les contraintes de crédit et de faciliter l'accès des PME à des solutions de financement abordables pour que ces entreprises se développent, soient compétitives et puissent contribuer à la croissance et à la diversification. Dans beaucoup de pays africains, la structure financière en place ne permet pas aux petites entreprises d'accéder aux ressources et aux solutions souples nécessaires à leur croissance et au développement de leurs exportations. Les microentreprises et les PME ont besoin de mécanismes de financement adaptés (capital-risque, investisseurs providentiels, etc.) et de technologies financières de nature à améliorer les dispositifs de crédit traditionnels et à leur offrir d'autres solutions prometteuses, qui permettront de combler leur déficit de financement.

18. Les marchés de produits et services financiers ne se sont pas encore développés et approfondis au point d'atteindre un niveau de maturité qui suffirait à insuffler un changement de paradigme dans l'expansion et la diversification des exportations en Afrique. Toutefois, des mécanismes de financement non traditionnels pourraient venir élargir et moderniser la gamme de produits et services financiers proposés et offrir des produits plus innovants, centrés sur l'entreprise et susceptibles d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la compétitivité des PME, ce qui pourrait changer la donne pour la diversification des exportations. La mise en œuvre efficace des initiatives de diversification des exportations nécessitera des cadres de gouvernance fondés sur des règles ainsi que des politiques cohérentes dans le secteur financier, y compris en ce qui concerne les technologies financières.

19. Les modèles d'investissement actuels ne répondant pas aux besoins des PME africaines, il est temps d'explorer de nouvelles pistes. Sous réserve que des cadres juridiques et institutionnels adaptés soient mis en place, les technologies financières et les mécanismes de financement non traditionnels pourraient être porteurs de transformation, non seulement car ils contribueraient au financement et à la croissance des PME, mais aussi car ils mettraient le potentiel de ces entreprises au service de la diversification des exportations. L'essor récent des technologies financières et des innovations en matière de financement non traditionnel a commencé à faire une réelle différence pour les PME et les personnes non bancarisées (environ 42 % de la population adulte, principalement des jeunes et des habitants de zones rurales), lesquelles ont ainsi eu plus facilement et plus largement accès à des possibilités de financement mieux adaptées à leurs caractéristiques et besoins précis. Malgré le potentiel énorme des technologies financières et d'autres modèles non traditionnels de financement des PME (financement par actions, capital-risque, assurance-crédit et prêts entre pairs), de nombreux obstacles juridiques, réglementaires, opérationnels et liés à la transparence pourraient entraver leur utilisation par les autorités douanières et les entreprises africaines, y compris celles orientées vers l'exportation.

II. Recommandations

20. Jusqu'à présent, les discussions consacrées aux stratégies et aux vecteurs de diversification des exportations ont porté en grande partie sur le rôle du secteur public, et peu d'attention a été prêtée à des acteurs plus dynamiques et capables de changer la donne, comme le secteur privé. Les secteurs des services à forte intensité de connaissances, comme celui des technologies financières, ainsi que les systèmes fondés sur ces services, sont essentiels pour transformer les activités d'exportation et l'ensemble de l'économie des pays d'Afrique.

21. La complexification et la diversification des exportations africaines doivent s'inscrire dans une double démarche. Il s'agit, d'une part, de réfléchir aux moyens d'inciter les acteurs du secteur manufacturier à accroître leur recours aux services et d'encourager l'évolution des activités d'entrepreneuriat vers de potentiels nouveaux produits, ce qui pourrait engendrer des changements structurels, et, d'autre part, de tirer le meilleur parti des possibilités de

renforcement de l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, et de promouvoir les services aux entreprises et les services financiers porteurs. Pour ce faire, les pays africains doivent lever les obstacles à l'essor du commerce des services. Ils doivent aussi améliorer l'accès à des services compétitifs tout en réorientant les politiques commerciales et les politiques d'investissement nationales et régionales de manière à favoriser le renforcement stratégique des capacités productives dont les entreprises ont besoin pour concevoir de nouveaux produits et services susceptibles de transformer et de complexifier les structures de production et les activités marchandes sans nécessairement amoindrir le potentiel de diversification des entreprises et des produits existants.

Renforcer la capacité des personnes et des entreprises à s'inspirer des produits existants et à innover

22. Il existe plusieurs moyens de renforcer la capacité des personnes et des entreprises à prendre modèle sur des produits existants et à innover pour en créer de nouveaux. Les droits de propriété intellectuelle contribuent de manière déterminante à la création de produits inspirés d'autres, à l'invention de produits novateurs et donc à la diversification des exportations. La consolidation des régimes nationaux de protection des droits de propriété intellectuelle peut aider les pays à diversifier leurs exportations, car ces droits comptent pour beaucoup dans la volonté d'innover. Les entreprises prennent des risques lorsqu'elles créent de nouveaux produits, mais si leurs efforts sont fructueux, d'autres suivront leurs pas et intensifieront la concurrence, faisant baisser les profits. Par conséquent, les bénéfices sociaux de l'innovation et de la diversification des produits commercialisés par les entreprises surpassent les bénéfices privés. Toutefois, si l'architecture internationale de protection des droits de propriété intellectuelle est restrictive, les stratégies de diversification des exportations risquent d'être compromises, car la capacité des entreprises à analyser et à imiter des produits existants s'en trouvera limitée. Compte tenu de ce qui précède, les décideurs africains devraient créer des régimes nationaux de protection des droits de propriété intellectuelle et veiller au respect de ces droits afin de préserver la créativité des entreprises de leurs pays respectifs. Ils devraient aussi demander à ce que davantage de flexibilités, telles que des licences volontaires, soient offertes dans le cadre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, car ces flexibilités peuvent aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable. L'établissement de cadres régionaux cohérents peut contribuer à élargir l'utilisation et l'application des politiques relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'autres mesures susceptibles de stimuler la croissance et la compétitivité des entreprises africaines.

Aider les entreprises à innover

23. La plupart des PME, qui n'ont généralement pas de surplus de ressources à consacrer à l'innovation, risquent d'échouer dans leurs tentatives de diversification. L'accès à des instruments de financement conçus pour promouvoir la diversification économique, notamment à des fonds mis à disposition par les banques de développement, peut faciliter l'imitation de produits existants. En outre, les subventions de recherche-développement, qui encouragent les entreprises à innover, sont un important outil de promotion de la diversification. Les gouvernements devraient agir sur ces fronts pour renforcer la capacité des entreprises à imiter des produits existants et ainsi accélérer la création de produits inspirés d'autres. L'amélioration des outils d'information commerciale peut aussi réduire les incertitudes liées au marché et accroître les chances de succès. Compte tenu de ce qui précède, les gouvernements africains devraient élaborer et utiliser des instruments d'action destinés à apprendre aux entreprises à innover et à imiter des produits existants. Il peut s'agir de mettre en place des partenariats de recherche-développement public-privé, des pôles d'innovation, des services de vulgarisation ou des instituts sectoriels, par exemple. Les investissements engagés pour créer des systèmes nationaux d'innovation et mettre à profit les compétences techniques et technologiques des universités, des instituts de recherche, des institutions financières, des instituts de certification et de métrologie, ainsi que des organismes de réglementation, sont propices à la croissance des entreprises innovantes. En outre, les gouvernements africains devraient mener des programmes de formation axés sur le développement des compétences entrepreneuriales dont les personnes ont besoin pour fonder

de nouvelles entreprises qui créent et fournissent des biens et services auxquels leur pays n'avait pas accès jusqu'alors. Il ne faut pas simplement apprendre aux entrepreneurs à démarrer une entreprise, mais, plus fondamentalement, les doter des compétences leur permettant de repérer les possibilités d'imitation.

Élargir la palette des technologies disponibles et améliorer les infrastructures

24. Les États peuvent aussi aider les entreprises à imiter des produits existants en élargissant la palette des technologies disponibles et en améliorant la qualité des infrastructures. Il s'agit de développer les compétences et les technologies dans des domaines importants pour les entreprises qui s'implantent dans de nouveaux secteurs, et de renforcer notamment les infrastructures électriques et numériques. La facilitation du transfert de technologie est une solution couramment utilisée pour moderniser les technologies d'un pays et promouvoir la diversification de ses exportations. Dans le rapport, la CNUCED décrit plusieurs moyens de faciliter le transfert de technologie : importation et exportation de biens finals (commerce), licences, rachat d'entreprises étrangères (fusions-acquisitions), alliances stratégiques ou coentreprises, migration à des fins d'emploi ou de formation, sources de connaissances libres, contrats avec des instituts de recherche, recherche-développement collaborative, collaboration entre universités, accords technologiques bilatéraux ou multilatéraux, etc. À titre d'exemple, la Banque de technologies pour les pays les moins avancés a été créée pour faciliter le transfert de technologie vers ces pays. La plateforme en ligne du Mécanisme de facilitation des technologies, pour sa part, donne accès à des informations sur les technologies disponibles et susceptibles d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable. La formation en cours d'emploi est essentielle au transfert de technologies non commercialisables (savoir-faire, connaissances tacites et méthodes et procédures apprises par la pratique). Il est à noter que, dans le cas où une nouvelle technologie est transférée sous licence à une entreprise d'un pays en développement, le transfert de technologie est seulement partiel. Compte tenu de ce qui précède, les gouvernements africains devraient créer des bases de données centralisées en accès libre pour faciliter le partage d'informations, l'évaluation des besoins de compétences et la conception d'initiatives plus efficaces de transfert de technologie à la population et aux entreprises locales. Les décideurs africains devraient mettre en place des politiques et des accords d'investissement de nature à favoriser le transfert de compétences, la diffusion du savoir-faire technologique et l'innovation, à satisfaire les besoins de compétences particuliers de la main-d'œuvre et des entreprises locales, et à stimuler ainsi la compétitivité de ces entreprises et la création d'emplois.

25. Les pays doivent accroître le nombre de personnes formées dans les domaines en lien avec les nouveaux secteurs qu'ils s'emploient à promouvoir. C'est pourquoi les gouvernements africains devraient investir davantage dans les personnes et les entreprises qui leur donnent un avantage comparatif dans ces nouveaux secteurs, notamment en formant des ingénieurs à l'utilisation des nouvelles machines, en formant des techniciens aux nouveaux procédés de production et en amenant la main-d'œuvre à se familiariser avec les nouvelles technologies par l'observation et par la pratique. En outre, les gouvernements africains devraient nouer avec le secteur privé des partenariats plus étroits, qui viseraient à mobiliser les ressources intérieures pour développer de manière ciblée les infrastructures et les technologies favorables à l'industrialisation. Ils devraient également adopter des stratégies visant à remédier selon une approche régionale et holistique à l'insuffisance et à l'inadéquation des infrastructures économiques (électricité, technologies de l'information et de la communication et transports). Une telle approche contribuerait à une intégration viable et efficace des pays africains dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Il est tout aussi important que les politiques industrielles prévoient des mesures de promotion des PME locales : clauses favorables dans les marchés publics, obligation pour les investisseurs étrangers d'établir des partenariats avec les entreprises locales, incitation à la création de coentreprises, etc.

Resserrer les liens entre secteurs et encourager les entreprises nationales à recourir à des éléments et fournisseurs locaux

26. Certains progrès ont été accomplis concernant les aspects sectoriels et modaux du commerce des services en Afrique, en particulier grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine, mais aussi avant l'adoption de l'Accord portant création de la Zone par les États membres. Ces progrès concernent principalement les services de transport, les services touristiques et les services modaux, qui facilitent la circulation des personnes. Des avancées considérables ont par exemple été enregistrées dans le secteur des transports avec le Programme de politiques de transport en Afrique, dont l'objectif est d'améliorer la connectivité du continent par la création d'un vaste ensemble de réseaux et de couloirs de transport, y compris routier, pour permettre d'acheminer plus efficacement les marchandises et les personnes sur le continent. Malgré tout, la prestation des services demeure sous-optimale et les coûts associés restent élevés. Diverses lacunes subsistent dans la réglementation et les politiques, empêchant l'Afrique d'exploiter pleinement le potentiel de son secteur des services. Compte tenu de ce qui précède, les gouvernements africains devraient régulièrement évaluer et revoir les méthodes employées pour lever les principaux obstacles à la participation efficace des PME à la diversification du commerce des services. Ils devraient notamment encourager les PME du secteur informel à s'immatriculer pour pouvoir mener leurs activités dans le secteur formel. La création d'une procédure d'immatriculation formelle présente de nombreux avantages : programmes publics d'appui au renforcement des compétences et au développement des technologies, amélioration de l'accès aux instruments et organismes de financement novateurs, etc.

27. Les gouvernements africains devraient aussi adopter des politiques industrielles ciblées sur les PME, qui limitent au maximum l'incidence de leur petite taille sur leurs capacités techniques et financières. Ils pourraient encourager les entreprises dont des usines ont été construites au moyen d'investissements étrangers directs à s'approvisionner auprès de fournisseurs locaux, par exemple en incluant des clauses en ce sens dans les marchés publics, en imposant aux investisseurs étrangers d'établir des partenariats avec les entreprises locales ou en incitant à la création de coentreprises. Pour resserrer les liens entre fournisseurs locaux et grandes entreprises, et ainsi substituer la production locale aux importations, les gouvernements africains et leurs partenaires pourraient élaborer des programmes d'aide aux fournisseurs, y compris dans le cadre d'organismes de promotion de l'investissement ou d'autres mécanismes institutionnels ou réglementaires analogues. Il pourrait être intéressant pour les entreprises d'un même secteur ou de secteurs proches de faire partie d'un réseau de fournisseurs spécialisés, de prestataires de services et de sources de compétences bénéfiques. En ce qui concerne la Zone de libre-échange continentale africaine, il convient de promouvoir une approche régionale, fondée sur l'intégration des entreprises du continent. À titre d'exemple, les initiatives que mènent les pays africains pour renforcer la coopération régionale et l'intégration régionale dans le cadre du Protocole sur la politique de concurrence de l'Accord portant création de la Zone devraient viser à améliorer l'efficacité de la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles transfrontières, et les pays dont les capacités administratives sont limitées, comme les pays les moins avancés, devraient bénéficier de dispositions spéciales ou d'un traitement préférentiel.

Améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises aux mécanismes de financement alternatif

28. Il sera essentiel, pour garantir l'inclusion financière de toutes les entreprises et de tous les secteurs, que les pays adoptent des politiques de nature à favoriser la diversité des acteurs et des produits dans le secteur financier. Ainsi, s'il est crucial de promouvoir la croissance du secteur bancaire, la CNUCED souligne dans le rapport que les services d'assurance sont également importants dans la perspective d'une diversification des exportations. En Afrique, la création de nouvelles lignes de produits destinés à l'exportation est généralement considérée comme risquée, et des investisseurs ne vont vraisemblablement franchir le pas que si les risques peuvent être couverts au moyen de produits et de services d'assurance. Quant au financement des start-up et des PME, les banques préféreront le plus souvent financer la fabrication de produits existants plutôt que le lancement de nouvelles lignes de produits. Le renforcement des régimes de protection des droits de propriété et l'instauration d'une gouvernance fondée sur l'application de règles, ainsi que l'établissement de conditions

de concurrence équitables pour les entreprises, en particulier pour les PME, sont des conditions préalables à la promotion de la diversification des exportations. En collaboration avec les institutions financières et les acteurs du marché, les décideurs africains pourraient par exemple mettre en place des politiques et des programmes d'un genre nouveau, qui offrent aux PME l'accès à des produits et à des services financiers et non financiers spécialisés, tels que des garanties publiques de prêts et des mécanismes de mutualisation des risques plus adaptés à leurs besoins financiers à long terme. Des mécanismes de financement alternatif, fondés notamment sur des technologies financières, devraient être mis au point et accompagnés de cadres de réglementation appropriés, qui permettraient de remédier à l'asymétrie d'information entre les PME et les autres entreprises quant aux décisions de financement, de sorte que les acteurs de ce secteur traditionnellement négligé et pourtant prometteur puissent obtenir des fonds plus aisément.

29. En outre, les organismes africains de réglementation et les prestataires de services financiers devraient être encouragés à faciliter l'harmonisation des technologies, des règles et des normes relatives aux services et produits numériques entre les différentes juridictions nationales et régionales. Les organismes africains de réglementation, de supervision et de normalisation, ainsi que les entreprises africaines du secteur des technologies financières, devraient être encouragés à collaborer plus étroitement, à établir des cadres cohérents pour la mise à l'essai des technologies adaptées aux services financiers, et à adopter des règles et des normes appropriées pour garantir l'accès du plus grand nombre aux technologies financières et à d'autres innovations. Ces mécanismes collaboratifs devraient s'accompagner de lois et de règles propres à réduire les risques ou les incertitudes susceptibles de dissuader les acteurs du marché d'utiliser les technologies financières (lois visant à prévenir le blanchiment d'argent, règles de protection des avoirs des clients, traitement prudentiel de l'exposition des institutions financières réglementées aux menaces numériques et autres risques systémiques, procédures et obligations de vigilance, etc.). De plus, il importe de créer des centres de formation et d'autres mécanismes de partage d'informations pour aider les organismes de réglementation et de supervision à développer leurs connaissances et leurs compétences quant à l'utilisation de technologies adaptées aux services financiers, et à établir des mécanismes qui renforceront leur capacité à surveiller et à atténuer les risques de concentration, les risques opérationnels et les risques systémiques que soulève l'application des technologies en question. Les gouvernements africains, les institutions financières et les organismes de réglementation nationaux et régionaux devraient promouvoir l'intégration et la convergence, au niveau régional, des systèmes, règlements et plateformes nécessaires pour exploiter les technologies financières et faciliter l'accès transfrontière aux mécanismes de financement alternatif. À cette fin, ils devraient notamment mettre en place des systèmes régionaux de compensation, de règlement et de paiement, adopter des politiques régionales et élaborer des stratégies d'harmonisation des pratiques de réglementation et de contrôle de l'utilisation des technologies financières novatrices.

Maximiser la contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à la diversification des exportations en harmonisant les objectifs et les pratiques avec les domaines de la croissance inclusive et de l'inclusion financière

30. L'un des moyens de surmonter certains des obstacles mis en évidence dans le rapport consiste à faciliter le commerce avec les proches partenaires en renforçant l'intégration régionale et en développant les services aux entreprises grâce à des campagnes de promotion et à des consultations sur la manière de positionner les produits sur le marché. Le constat selon lequel la demande d'un importateur mesurée en fonction du produit intérieur brut est plus déterminante que la taille du marché d'un exportateur africain montre que l'intégration régionale peut contribuer à vaincre les difficultés auxquelles se heurtent les petits pays en permettant aux entreprises d'élargir leurs débouchés et en favorisant la diversification des exportations. La lenteur des démarches de création d'entreprises, la lourdeur des réglementations commerciales et les obstacles posés par certaines exigences ou préférences dans la chaîne de valeur entravent fortement la capacité des entreprises locales et des membres de groupes marginalisés à exercer une activité commerciale et à entrer sur le marché, même en bas de la chaîne de valeur. L'élimination des obstacles réglementaires à l'entrée sur le marché et l'égalité d'accès de tous les groupes de population aux ressources productives devraient être considérées comme des conditions préalables à la diversification.

En réponse aux enjeux décrits ci-dessus, la CNUCED émet les recommandations ci-après pour examen.

31. La modernisation de la réglementation relative aux technologies financières et l'adoption d'une approche régionale de la politique de concurrence et des stratégies de facilitation, de promotion et de protection des investissements sont nécessaires pour que les consommateurs et les PME soient protégés contre les pratiques anticoncurrentielles des grandes entreprises à l'échelle du continent sans que l'efficacité des opérations commerciales ou la disponibilité de produits abordables soient compromises. Les pays africains et les institutions régionales devraient prêter une attention particulière aux besoins des groupes vulnérables et s'employer plus activement à lever les obstacles juridiques formels qui empêchent les femmes entrepreneurs de détenir et de gérer des entreprises ou limitent leur capacité à participer effectivement et efficacement au commerce international dans le secteur formel. Ils devraient aussi s'engager et investir davantage en faveur d'initiatives de promotion de l'égalité d'accès au financement, aux services fournis aux entreprises, aux débouchés commerciaux, à l'éducation, aux soins de santé et aux ressources productives. Les décideurs devraient tenir davantage compte des questions de genre dans l'élaboration des politiques nationales et régionales de la concurrence axées sur la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles des entreprises dominantes, de manière à promouvoir l'émancipation économique et financière des femmes. Ces politiques et les initiatives connexes ne seront efficaces que si les entrepreneuses et les associations qui les représentent sont étroitement associées à leur conception et à leur application, et y participent plus activement.

Redoubler d'efforts pour améliorer la collecte de données commerciales et financières

32. Il est souligné dans le rapport que la disponibilité de données de qualité demeure essentielle pour évaluer les politiques commerciales et financières, et déterminer celles qui favorisent le développement du continent. Il est crucial de doter les organismes nationaux de statistique de ressources humaines et financières, et de leur apporter un appui technique, afin de promouvoir la collecte de données et de garantir, par exemple, la disponibilité de données ventilées sur le commerce des services et sur divers indicateurs clefs (chaînes de valeur mondiales, indices de restriction du commerce des services, utilisation novatrice de technologies aux fins de la prestation de services financiers, etc.). Compte tenu de ce qui précède, les gouvernements africains et leurs partenaires devraient élaborer et exécuter des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique spécialement axés sur le développement de compétences particulières dans les secteurs des services à forte intensité de connaissances. Ils pourraient par exemple mettre en place des partenariats de recherche-développement public-privé, des pôles d'innovation, des services de vulgarisation ou des instituts sectoriels. Les gouvernements africains, les organisations régionales et les institutions compétentes devraient adopter des dispositions régissant le traitement et le partage des données financières et des données sur les services financiers au niveau des particuliers et des entreprises. Ils pourraient créer un mécanisme de contrôle dans le cadre duquel l'Union africaine ou le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine jouerait un rôle de supervision et veillerait à l'harmonisation des dispositions et des procédures relatives aux données commerciales et aux données sur les services financiers entre toutes les juridictions.

III. Conclusions

33. Malgré les efforts déployés, moins de la moitié des pays africains sont parvenus à diversifier leurs exportations au cours des deux dernières décennies. Compte tenu des problèmes structurels que connaissent ces pays, les gouvernements doivent adopter des mesures d'incitation ciblées pour promouvoir une diversification propice à la transformation structurelle de l'économie. Le secteur des services pourrait donner un coup de fouet à la diversification économique, à la croissance et à la transformation structurelle en Afrique. Pour parvenir à un tel résultat, les pays devront toutefois aligner leurs politiques de manière à créer des complémentarités entre ce secteur et les autres secteurs de l'économie, en particulier le secteur manufacturier. La mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine peut contribuer à accélérer l'adoption, à l'échelle nationale, de mesures

destinées à créer des liens entre les services et les autres secteurs et à donner la priorité aux services présentant un intérêt pour une chaîne de valeur stratégiquement importante dans un pays donné. Les PME africaines ont de nombreuses occasions à saisir dans le secteur des services. Toutefois, elles doivent faire preuve de beaucoup d'innovation et utiliser à bon escient les réseaux du secteur pour mieux accéder aux informations pertinentes sur les marchés et ce qui s'y passe. Il sera crucial d'éliminer les contraintes de crédit auxquelles se heurtent les PME et de faciliter leur accès à des solutions de financement abordables pour que ces entreprises se développent, soient compétitives et puissent contribuer à la croissance et à la diversification. Malgré le potentiel énorme des technologies financières et d'autres modèles non traditionnels de financement des PME (financement par actions, capital-risque, assurance-crédit, prêts entre pairs, etc.), de nombreux obstacles juridiques, réglementaires, opérationnels et liés à la transparence pourraient entraver leur utilisation par les autorités douanières et les entreprises africaines, y compris celles orientées vers l'exportation. En outre, la mise en œuvre efficace des initiatives de diversification des exportations nécessitera des cadres de gouvernance fondés sur des règles ainsi que des politiques cohérentes dans le secteur financier, y compris en ce qui concerne les technologies financières. La complexification et la diversification des exportations africaines doivent s'inscrire dans une double démarche. Il s'agit, d'une part, de réfléchir aux moyens d'inciter les acteurs du secteur manufacturier à accroître leur recours aux services et d'encourager l'évolution des activités d'entrepreneuriat vers de potentiels nouveaux produits, ce qui pourrait engendrer des changements structurels, et, d'autre part, de tirer le meilleur parti des possibilités de renforcement de l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, et de promouvoir les services aux entreprises et les services financiers porteurs.
